



Le Comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest a tenu une réunion exceptionnelle consacrée aux Activités Sociales et Culturelles le 26 mars 2007 de 10 heures 26 à 18 heures 55 dans les bâtiments de la Direction Territoriale Ouest, afin de choisir la politique sociale et culturelle du CE DT Ouest.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Vacances adultes
- 2) Enfance
- 3) Billetterie
- 4) Guichet culture, loisirs, passions
- 5) **Guichet sport (reporté)**
- 6) Subvention aux associations
- 7) Prestations sociales diverses (chèque de Noël, aides événementielles, etc.)
- 8) Nouvelles familles éventuelles



Bernard ELIOT précise que le CE est aujourd'hui réuni en représentation du personnel en séance officielle, après accord de la Direction, pour préparer les délibérations relatives à la politique des Activités Sociales et Culturelles du CE pour 2007

Le secrétaire souligne l'attente très forte du personnel de la DT vis-à-vis des activités sociales et culturelles.

Il rappelle que le CE a reçu un premier versement de **1 182 000 €** pour février et mars. **Le budget annuel devrait s'élever à 6 501 000 €.**

Dans le cadre de l'accord de gestion avec le CCE, **le CE lui en reversera 42,58 %, soit 2 768 113 €.**

Le budget utilisable par le Comité d'Etablissement sur lequel **il est proposé de construire la politique des ASC pour 2007 sera donc d'environ 3 732 886 €.**

La liste non exhaustive des familles de prestations comprend : **les vacances adultes, l'enfance, la billetterie, le guichet culture loisirs et passion, le guichet sport** – qui sera transféré au niveau du CE en juin prochain en principe, **les prestations sociales diverses** (chèque de Noël, aides événementielles), **les subventions aux associations** et d'éventuelles nouvelles familles.

Cette liste pourra être affinée suite aux propositions des élus du CE. **Les coûts fixes du budget** sont représentés par les salaires des assistants du CE dans le cadre du suivi des ASC et les loyers des locaux qui seront à la charge du CE (bibliothèques).

Guy Jourden lit une déclaration préalable de la CGT

Avant d'aborder la discussion sur les différentes activités sociales et culturelles que nous souhaitons pour notre CE, les représentants CGT souhaitent rappeler quelques positions de fond qui sont sans doute, pour certaines, partagées par d'autres organisations syndicales.

Tout d'abord, le budget des ASC ne représente pas un complément de salaire à redistribuer aux salariés sous forme de chèques mais doit bien servir à développer l'accès du plus grand nombre aux vacances, à la culture, aux sports, en favorisant sous forme d'abondement les revenus les plus faibles.

Il s'agit bien de dégager une plus value sociale et culturelle et de répondre le plus possible aux attentes des salariés.

Concernant les vacances, les voyages et les loisirs en général

Nous réaffirmons notre attachement au maintien et au développement d'une politique de départ en vacances pour tous, dans un souci de mixité sociale, dont le Tourisme social et associatif est le principal porteur.

Nous nous appuyons sur la Charte de l'UNAT signée par les 5 confédérations syndicales représentatives.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut choisir les prestataires non seulement sur la base du meilleur rapport qualité-prix, mais aussi du mieux-disant social et de valeurs éthiques.

Nous pensons également que l'achat de quelques structures en dur, sous forme de parts dans des SCI, serait un investissement qui comporte des avantages non négligeables au niveau des tarifs et peut être réversible.

Nous souhaitons que les retraités bénéficient de prestations du CE et nous préconisons la création d'une Commission Retraités chargée d'étudier les attentes des retraités en matière d'ASC.

Enfin nos relations avec les différentes associations historiques doivent se poursuivre principalement sur la base

Jacques FEREOLO propose que chaque délégation syndicale énumère ses souhaits en matière d'ASC.

Plusieurs sujets sont évoqués par des élus : - l'affectation des reliquats de gestion des CE Bretagne et Pays de la Loire qui seraient au total de 1,2 millions.

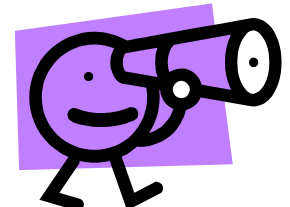
- l'accord de gestion CE/CCE 2007 qui prévoit un reversement de 42,58% au CCE.

- le reversement du CCE vers le CE Bretagne pour les retraités (7% ?)

Daniel Gillard rappelle que la CGT propose qu'une partie de ce reliquat des anciens CE soit investit dans du patrimoine social immobilier sous forme de parts de SCI.

Guy JOURDEN confirme les termes de la déclaration préalable de la CGT concernant l'affectation de ce reliquat à un investissement dans le tourisme social.

La CFDT déclare ne pas être favorable à l'achat de patrimoine.



Point 1 - Vacances adultes

Après discussion le CE retient l'idée de trois formules de prestations attribuées en fonction du QF :

- la réservation de locations saisonnières (linéaires) ;
- le remboursement sur justificatif ;
- l'octroi de Chèques Vacances sans épargne du salarié (demandés par le salarié si aucune des 2 premières formules ne lui convient).

L'objectif étant de n'écarter personne.

Ces différentes prestations ne sont pas cumulables.

La participation moyenne du CE par type de prestation est d'environ 180 euros. Le budget prévisionnel pour les vacances adultes serait donc de **1 620 000 euros** (10,62 millions de F) auquel il faut ajouter les voyages (environ 5% du budget global)

Jacques FERÉOL réalise la synthèse des pesages en termes de pourcentages incluant le reliquat des années précédentes :

- 40 % pour la CFDT ;
- 45 % pour SUD
- 42 % pour la CGT

Daniel Gillard rappelle la proposition de la CGT concernant l'investissement dans du patrimoine social en y affectant une partie du reliquat (10% =120 000 euros)

Jacques Féréol signale que cet investissement est fait sous forme de parts de SCI dans plusieurs centres. Ces parts peuvent être revendues.

Plusieurs élus s'interrogeant sur l'avantage pour les salariés de ce type d'investissement et désireux d'être mieux informés souhaitent un temps de réflexion.

Jacques Féréol propose d'organiser une réunion d'information avec un responsable de centre de vacances.

La CFDT confirme son opposition à tout investissement. Motif invoqué la courte vie des CE à FT.

Commentaire CGT : aujourd'hui si des salariés de FT peuvent bénéficier de linéaires à des prix intéressants c'est bien parce que d'autres CE ont investi dans du patrimoine social.

Les 5 confédérations ont signé la charte de l'UNAT sur le tourisme social. La CGT agit uniquement dans ce sens et des CE de sensibilités différentes font de même dans leurs entreprises. Quant aux changements de périmètre incessants, **la CGT aurait aimé ne pas être la seule à se battre pour le maintien de CE de proximité**

RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU BUDGET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (A.S.C.) DU CE DT OUEST

Adoptées dans sa séance du 27 mars 2007

AIDE AUX VACANCES et Voyages : (37% + 5%) = **42% soit 1 779 015 euros**

PRESTATIONS SOCIALES : **18,35 % soit 777 260 euros**

CULTURE : **18 % soit 762 435 euros**

ENFANCE : **9% soit 381 217 euros**

FONCTIONNEMENT : **5% soit 211 787 euros**

PART NON-AFFECTEE : **7.65 % soit 324 034 euros**

TOTAL BUDGET ASC prévisionnel = **4 235 750 euros**



Rappel arbres de Noël CE Bretagne 2006

Dépense : 147 655 euros

Enfants jusqu'à 14 ans

En moyenne 60 euros par enfant

Spectacle + goûter = 20 à 30 €/enfant

Cadeaux environ 30 €/enfant

Ceux-ci étaient proposés sous 3 formes :

soit un cadeau choisi sur catalogue (King Jouet) par l'intermédiaire de la Coop chargée de gérer la livraison et le tri par ordre alphabétique pour chaque site ;

soit un abonnement à des revues par l'intermédiaire de France Abonnements ;

soit l'équivalent de la somme sous forme de **chèques Décathlon.**

Chacun est libre de choisir l'option lui convenant le mieux.

Daniel Gate propose d'inscrire le CE de la DT Ouest dans une intervention importante en faveur du développement d'actions solidaires et humanitaires en direction des pays du Tiers-monde. Ceci peut être envisagé dans le cadre d'un projet élaboré par le CE ou dans le cadre d'un partenariat avec des associations agissant dans le domaine du développement humanitaire. Il est également tout à fait possible de lier cette action du CE avec le tourisme solidaire. Le budget associé ne serait pas nécessairement important et pourrait s'établir à 0,5 ou 1 %

Point 2 - Enfance

Jacques FERÉOL rappelle les éléments inclus dans cette famille de prestations : l'Arbre de Noël et les gardes (crèches, nourrices, centres aérés, séjours linguistiques éventuellement...)

Il précise que mis à part l'arbre de Noël, les autres prestations sont difficiles à évaluer compte tenu de la dispersion des salariés sur 9 départements. Un sondage va être effectué pour recenser les besoins en garde d'enfants.

Plusieurs élus confirment la difficulté d'estimer un budget et de mettre en place un processus dès 2007.

Jacques Féréol propose d'affecter 9% du budget à la ligne Enfance.

6% pour les arbres de Noël soit environ 250 000 euros.

Un arbre de Noël sera organisé dans toutes les villes où cela est possible sur les 9 départements. Pour le spectacle, il est parfois possible de mutualiser avec d'autres CE.

3% pour les gardes d'enfants et autres prestations établies suite au sondage

Prolongation du CLSH de Grand Champ des Fontaines, au moins jusqu'à la fin du mois d'août (compris dans les 3%)

Commentaire CGT : au nom de l'égalité de traitement des salariés FT et la Poste ont réussi en quelques années à brader tout un patrimoine acquis par le budget social et qui revenait de droit aux salariés des PTT.

Site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>

Point 3 – Billetterie

Jacques FEREO rapporte que dans le cadre du CE Bretagne, la billetterie ponctuelle avait été dissociée des guichets culture/loisirs/passion.

Suite à plusieurs discussions dans le cadre de la commission ASC, la même distinction est proposée.

La billetterie est réalisée au niveau national.

Un bilan de l'activité du CCE, par domaine, sur les 38 CE, sera communiqué prochainement.

77 000 salariés ont ouvert un compte billetterie auprès du CCE pour une estimation initiale d'un maximum de 80 000.

Stéphanie Lefèvre vient d'être embauchée par le CCE afin de gérer l'activité billetterie, elle est en contact avec France Billets.

Il a été demandé, au niveau national, **qu'un référent billetterie soit identifié pour chaque CE** afin de travailler sur ces sujets.

Commentaire CGT :

Jusqu'à présent le CE Bretagne réalisait une billetterie complémentaire.

60 % seulement de la billetterie était couverte par France Billets en Bretagne.

La billetterie locale est donc nécessaire à une couverture équitable.

Jacques FEREO mentionne les difficultés liées au portail du CCE dans la mesure où celui-ci sert uniquement au CCE et non aux CE.

Il a été demandé d'utiliser un portail commun pour la billetterie nationale mutualisée et la billetterie locale. Cela n'est pas prévu

Stéphanie Lefèvre sera l'interlocutrice de France Billets, elle choisira et mettra en place la billetterie au niveau du CCE, avec les référents des CE, et publiera une *newsletter* billetterie bimensuelle, comportant une partie nationale et une partie locale.

Jacques FEREO mentionne le comparatif billetterie, adressé à tous les élus, et fait référence **au fonctionnement précédent du CE Bretagne dans lequel les élus ont effectué le démarchage des salles.**

Il s'agit d'une activité contraignante et relativement fastidieuse dont l'optimisation n'était pas assurée à l'échelle de la Bretagne. Dans le cadre du périmètre couvert par la DT Ouest, ce fonctionnement n'est pas envisageable, il sera donc obligatoire de recourir à un prestataire pour cette activité.

Concernant le mode de fonctionnement de la billetterie, **un comparatif des trois prestataires** rencontrés a été réalisé.

Il s'agit de **C'Loisirs+**, **Loisirs et Tourisme** et **Cezam**.

Jacques FEREO présente la structure du document.



Le recours à un prestataire dans le domaine de la billetterie est important notamment en matière de démarchage réalisé par des professionnels et de stockage de la billetterie.

La liste permet au CE de sélectionner les spectacles pour lesquels il souhaite proposer des abondements, conformément à sa philosophie

Elle ouvre également aux salariés les spectacles au prix CE. Même si les réductions peuvent sembler dérisoires (2 €), elles peuvent atteindre le prix d'une place dans le cas d'un groupe de 5 personnes.

Jacques FEREO invite les élus à engager la réflexion à ce sujet en tenant compte des attentes des salariés concernant la billetterie dont il est souhaitable que la réouverture intervienne rapidement.

Un long débat s'engage autour du choix du prestataire, de la carte pour tous les salariés, de la part billetterie externalisée, du lien avec le CE, des moyens en personnel...

Michel FILLION (CFDT) rappelle la préconisation de la commission billetterie du CE de Bretagne, selon laquelle il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire. En effet, cette activité est un véritable métier dont la réalisation nécessite des moyens adaptés. Michel FILLION considère en outre qu'il est impossible d'offrir un service équitable à tous les salariés, sur un territoire aussi vaste que celui de la DT Ouest, si la billetterie est réalisée à partir d'un seul endroit (Rennes ou Nantes).

Daniel GILLARD considère que l'évaluation doit reposer sur le rapport qualité/prix. Il mentionne l'importance la différence de prix existant entre les cartes Loisirs et Tourisme (**30 030 €** avec **100% de cartes locales + Carte CE** et 200 cartes nationales disponibles au CE) et Cezam (**218 450 €** et **seulement 25% de cartes**)

Guy JOURDEN s'interroge sur la possibilité **d'associer les deux méthodes** en recourant à un prestataire afin de réaliser le démarchage/stockage (*suite ci contre*)

et de réaliser les commandes à partir des points d'entrée des CE chargés, ultérieurement de leur distribution, par courrier.

De cette façon, le contact entre le CE et le salarié serait maintenu. Tout en reconnaissant les coûts associés aux embauches nécessaires, **Guy JOURDEN** estime que ceci permettrait un traitement égalitaire de tous les salariés.

Quelques élus s'inquiètent des propositions des COS. **Jacques Féréol** rappelle qu'ils n'ont pas répondu alors que le cahier des charges a été transmis il y a 5 mois.

Guy JOURDEN demande si le prestataire Loisirs et Tourisme peut établir une carte CE.

Jacques FEREO répond qu'il lui est possible d'établir une carte Loisirs et Tourisme et au dos une carte CE. Le tarif la carte familiale locale spécifiquement destinée à la billetterie coûte 3,30 € pour 1 année.

Commentaire CGT : les élus CGT ont eu l'impression de revivre le débat qui s'était déroulé dans le CE Bretagne et qui avait abouti au fait qu'aucun prestataire n'avait été choisi, privant ainsi les salariés des avantages liés à une carte.

Les 3 euros de la carte Loisirs et Tourisme payés par le CE pour l'ensemble des salariés bretons auraient été très vite amortis d'autant que le CE aurait bénéficié gratuitement de 250 cartes nationales (28 Euros) qui auraient pu être prêtées aux salariés. Signalons que dans les Pays de la Loire c'est la carte Cezam qui avait été choisie mais avec une participation du salarié et sur sa demande (maximum de cartes : 25%)

Il apparaît de plus en plus évident que les rejets répétés du choix du prestataire Loisirs et Tourisme, utilisé pourtant par le CE pour certains voyages et arbres de Noël, sont surtout de nature idéologique.

Guy JOURDEN considère que les salariés ne comprendront pas la raison du délai et l'incapacité du CE à reconstituer la prestation billetterie, d'autant qu'elle existait auparavant. De cette façon, le CE s'expose à la déconsidération des salariés dont l'attente est importante. Il conseille de prendre une décision dans la mesure où le cadre général a été établi. Il rappelle que des dizaines d'agents de Brest et Quimper ont signé une pétition en ce sens

Daniel GILLARD corrobore les propos de Guy JOURDEN eu égard aux nombreuses questions émises par ses collègues au sujet de la date à laquelle il sera possible de procéder aux commandes de billets. Il demande que le choix se fasse avant la fin de ce CE



Point 3 – Billetterie (suite)

Plusieurs élus proposent que ce point prestataire soit vu à la prochaine commission ASC du 3 avril. **Bernard ELIOT** précise que la décision pouvant uniquement être prise dans le cadre d'un CE, elle ne pourra intervenir que lors du CE du 19 avril.

Commentaire CGT : ce sont les salariés qui vont avant tout subir ce recul continu de décision sur la billetterie. Au mieux avec une décision en Avril il faudra attendre juin ou septembre pour la mise en route.

Point 4 – Guichet Culture, Loisirs, Passion

La famille Culture comprend la billetterie, les abonnements, et le guichet culture/aide à la passion/loisirs.

Pour bénéficier du guichet culture/loisirs/passion **il faut être acteur de l'activité** (musique, théâtre, danse, peinture, etc...) et non pas seulement spectateur.

C'est le même principe qui vaut pour le guichet sport qui sera transféré au CE fin du 1^{er} semestre 2007.

Les abonnements (théâtre, concerts, football, etc..) sont donc classés dans la billetterie. Une rubrique spécifique pourra y être créée.

La somme globale consacrée à la ligne culture serait de **18%** du budget soit **762 435 euros**

Pas de décision sur le montant des remboursements du guichet Culture Historique :

CE Bretagne abondement du CE à hauteur de 60% du coût de l'activité avec un plafond de 90 euros.

CE Pays de la Loire : abondement maximum de 90 euros sur présentation de la facture.

Dans les 2 cas compte tenu du coût élevé des activités culturelles le plafond de 90 euros était atteint par la grande majorité des demandeurs.

Les élus ont soumis diverses propositions : Augmentation du plafond à 120 euros avec maintien d'un % de participation du salarié, Pas de % et augmentation du plafond. Cumul possible du plafond guichet culture et guichet sport.

La Commission ASC doit continuer à travailler sur cette question.

Commentaire CGT : difficile de savoir combien de salariés vont demander à bénéficier des guichets sports et culture qui s'étendent à toute la famille. Pour éviter toute surprise, le plafond nous semble indispensable ainsi qu'une participation du salarié. Les montants pourront être revus en 2008 en fonction de l'historique

Point 6 – Subventions aux associations

Jacques FEREOLE retrace la politique adoptée par le CE de Bretagne qui consistait à subventionner les seules associations présentant un projet entrant dans le cadre des souhaits du CE. Des résolutions avaient été adoptées dans ce sens.

Le CE des Pays de Loire avait décidé de reconduire les subventions, il faut donc rencontrer ces dernières.

Jacques FEREOLE propose une rencontre avec les associations ligériennes afin de leur préciser la nouvelle philosophie du CE et s'interroger sur la meilleure façon de procéder dans ce cas, rencontres individuelles ou de groupe afin de gagner du temps ?

Daniel Gillard propose une réunion « plénière » organisée dans les locaux nantais au cours de laquelle le CE pourrait présenter ses intentions en termes de politique et suite à laquelle les associations seraient en mesure de formuler des propositions.

Michel FILLION (CFDT) s'enquiert de la part du budget concernée par ces subventions.

Jacques FEREOLE répond que cela correspond à moins de 2 % du budget, en tenant compte des associations auxquelles il avait initialement été envisagé de verser des subventions.

Commentaire CGT : qu'aurait-on pu faire à la place des CESU ?

Créer des emplois dignes et ayant des perspectives de professionnalisation, pour répondre à des besoins qui ne sont pas des besoins de femmes de ménage ou de jardiniers, mais des besoins de la **petite enfance** (à domicile, dans les crèches et les écoles maternelles), des **personnes âgées** (à domicile, en maisons de retraite et en lieux de vie) et des **handicapés**. Là se trouvent les gisements d'emplois utiles à promouvoir dans les services aux personnes, en y affectant des moyens importants, des plans de « formation diplômante » financés par l'État, des grilles salariales qui ne prévoient pas l'aumône d'une progression de 1 % par an et encore... à condition qu'il s'agisse du même employeur ! Avec les mesures Borloo, ce secteur restera le domaine des petits boulots féminins précaires et du temps partiel subi : dans le secteur des services domestiques, la majorité des emplois sont en effet « *non qualifiés* », et les employés non qualifiés sont à 96% des femmes, généralement payées au Smic. 60% de ces femmes sont à temps partiel, souvent non choisi. Ce taux est même de 80% pour les femmes de ménage. La proportion de travailleurs pauvres y est élevée. **Est-ce cela que l'on veut développer ?** Le plan Borloo se contente, sur toutes ces questions qui conditionnent l'avenir d'un secteur, d'*inviter les partenaires sociaux à négocier* » !!!

Point 7 – Prestations sociales diverses

Jacques FEREOLE précise le champ des prestations sociales : il s'agit du CESU, du prêt études et d'aides événementielles (chèque événement de Noël...).

Dans le périmètre du CE de Bretagne, seuls le CESU et le prêt études sont en fonctionnement.

Daniel Gate : La position de la CGT est de réserver les CESU aux personnes handicapées.

En effet le CESU issu de la loi Borloo développe le travail précarisé auquel s'oppose la CGT. Pour cette raison nous ne souhaitons pas que le CE accorde un abondement en faveur de l'utilisation des CESU.

De plus nous demandons que FT reprenne cette prestation car l'entreprise a transféré au CE une somme équivalente aux **Titres Emplois Service** consommés en 2005 ce qui ne représente pas du tout la consommation de CESU qui va se développer.

C'est une prestation inflationniste qui représente déjà 3,5% du budget du CE au détriment d'autres prestations.

Après un débat animé sur ce sujet, il est décidé de proposer une résolution issue du travail de la Commission ASC qui revoit l'abondement en fonction de **6 niveaux de QF, prolonge la prestation CESU jusqu'à la fin de l'année et demande à FT de reprendre la gestion des CESU.**

Le débat sur les CESU se prolongera au sein du CE afin de prendre une décision pour l'année prochaine. Certains CE ont déjà abandonné cette prestation ou ne l'abonde plus.

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>